1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hesse Nettoyant intense OS 5610

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fabricant

Hesse GmbH & Co. KG
Warendorfer Strasse 21
59075 Hamm

No. de téléphone	+49 (0) 2381 963-00
No. Fax	+49 (0) 2381 963-849
Adresse e-mail	ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612
Austria: +43 (0) 14 06 43 43

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

	pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	oxo alcohol ethoxylates
EUH208 Contient	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

oxo alcohol ethoxylates

No. CAS	24938-91-8				
Concentration	>=	3	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Acute Tox. 4		H302		Voie d'exposition: Exposition orale
	Eye Dam. 1		H318		

2-Butoxyéthanol

No. CAS	111-76-2				
No. EINECS	203-905-0				
Numéro d'enregistrement	01-2119475108-36				
Concentration	>=	1	<	5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Acute Tox. 4		H302		Voie d'exposition: Exposition orale
	Acute Tox. 4		H312		Voie d'exposition: Exposition par la peau
	Acute Tox. 4		H332		Voie d'exposition: Exposition par inhalation
	Eye Irrit. 2		H319		
	Skin Irrit. 2		H315		

3-Butoxypropan-2-ol

No. CAS	5131-66-8				
No. EINECS	225-878-4				
Numéro d'enregistrement	01-2119475527-28				
Concentration	>=	1	<	4	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Eye Irrit. 2		H319		
	Skin Irrit. 2		H315		

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5				
No. EINECS	220-120-9				
Concentration			<	0,05	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317	>= 0,05 %

Autres ingrédients

éther monométhylique du dipropylène-glycol

No. CAS	34590-94-8
No. EINECS	252-104-2
Numéro d'enregistrement	01-2119450011-60
Concentration	>= 1 < 10 %
Le renvoi: [3]	

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Not classified.

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition . éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

8. Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

2-Butoxyéthanol

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	98	mg/m³	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	246	mg/m³	50	ppm(V)

Résorption de l´épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009

2-Butoxyéthanol

Valeur	98	mg/m³	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	200	mg/m³	40	ppm(V)

Résorption de l´épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 08/2020

éther monométhylique du dipropylène-glycol

Liste	Directive 2017/164 EG

Valeur	308	mg/m³	50	ppm(V)

Etablie le: 12/2009

éther monométhylique du dipropylène-glycol

Valeur	307	mg/m³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	614	mg/m³	100	ppm(V)

Résorption de l´épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 08/2020

Autres données

-

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

2-Butoxyéthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	89	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	246	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	75	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	ppm

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	246	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1091	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,2	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13,4	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	123	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	44,5	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	426	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long-terme
Voie d'exposition	par inhalation

mode d'effet	Effet local	
Concentration	106,4	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	38	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	49	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26,7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	135	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg/d

éther monométhylique du dipropylène-glycol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	65	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	310	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	15	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	37,2	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,67	mg/kg/d

3-Butoxypropan-2-ol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8,75	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	16	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)
Durée d'exposition	Long-terme

Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	44	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33,8	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	270,5	mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

2-Butoxyéthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	8,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,88	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	3,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	463	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,33	mg/kg

éther monométhylique du dipropylène-glycol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	19	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau de mer	
Concentration	1,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	190	mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration		4168	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration		70,2	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration		7,02	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration		2,74	mg/kg

3-Butoxypropan-2-ol

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration		0,525	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration		0,0525	mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration		5,25	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration		10	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration		2,36	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration		0,236	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration		0,16	mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié	caoutchouc butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>=	30	min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtemnts souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur bleu

Odeur de savon

La limite de l´odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur	10
Concentration/H2O	100

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	100	à	244	°C

Point d'éclair

Valeur	91	°C

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque	non déterminé

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé

Densité de vapeur

Remarque	non déterminé

Densité

Valeur	env.	1,017		kg/l
température		20	°C	

Hydrosolubilité

Remarque	non déterminé

solubilité(s)

Remarque	non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque	non déterminé

température de décomposition

Remarque	non déterminé

Viscosité

Remarque	non déterminé

Temps d'écoulement

Valeur	21	à	31	s
température	20	°C		
méthode	DIN EN ISO 2431 - 3 mm			

propriétés explosives

évaluation	non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Elément non volatile

Valeur	11,8	%
méthode	valeur calculée	

Autres données

Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE		5.988,58 19	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2-Butoxyéthanol

Espèces	cobaye		
DL50		1414	mg/kg
méthode	OECD 401		
Source	1 (reliable without restriction)		

oxo alcohol ethoxylates

Espèces	rat		
DL50		500	mg/kg
méthode	conversion		

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	rat		
DL50		1193	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

2-Butoxyéthanol

Espèces	cochon d'Inde		
DL50		435	mg/kg
Source	1 (reliable without restriction)		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

2-Butoxyéthanol

Espèces	rat		
CL50	2,56		mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
Source	1 (reliable without restriction)		

Corrosion/irritation cutanée

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

2-Butoxyéthanol

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	4	h
Période d'observation	28	d
évaluation	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses	
méthode	84/449, B.4 CEE	

3-Butoxypropan-2-ol

Espèces	lapin
évaluation	Irritant pour la peau.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation	Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

2-Butoxyéthanol

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	24	h
Période d'observation	21	d
évaluation	Irritation oculaire	
Source	1 (reliable without restriction)	

3-Butoxypropan-2-ol

Espèces	lapin
évaluation	irritant

oxo alcohol ethoxylates

Espèces	lapin

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation	Irritant pour les yeux.

sensibilisation

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Substance de référence: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité

méthode: Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

méthode: Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

méthode: Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

méthode: Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)

oxo alcohol ethoxylates

Espèces	Leuciscus idus(Ide)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	2,18		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

oxo alcohol ethoxylates

Espèces	Daphnia magna			
EC50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna			
EC50	2,94			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les algues (Composants)

oxo alcohol ethoxylates

EC50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	75	h		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

oxo alcohol ethoxylates

Espèces	boue activée			
EC10	>	10000		mg/l
Durée d'exposition		17	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)

oxo alcohol ethoxylates

Valeur	>	70		%
Durée de l'essai		28	d	
évaluation	Fácilmente biodegradable.			

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

évaluation	Fácilmente biodegradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants
Code de déchets CEE 200113 - solvants
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE)	9,3	%	95	g/l

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning theInternational Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Econpmic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (***). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et

ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.